

PAR MOHAMED BOUHAMIDI
mbouhamidi2001@yahoo.fr

La visite présidentielle à Tamarasset a inauguré le long et tranquille chemin du troisième mandat. Au vu de son bilan, des Targuis ont demandé au président de se représenter pour achever son œuvre. A cause de son bilan, personnalités et courants politiques s'opposent à ce troisième mandat. Force est de constater que les antagonistes partent de la même base — une évaluation contradictoire du même bilan — et donc partagent la même façon de voir la question. Difficile dans ces conditions de démêler les fils et d'y voir clair. Si, en plus, s'exprime une autre demande, celle de respecter la Constitution parce qu'un pays normal ne change pas de Constitution tous les dix ou quinze ans, les choses vont se compliquer. Car, finalement, nous pouvons affirmer que l'Algérie a consacré le principe : un président, une Constitution.

Il doit bien exister une raison de fond à cette récurrence et il faut bien convenir que les explications que nous livrent, à chaud, des hommes politiques ou des universitaires ne rendent pas compte de cette récurrence. Les hommes qui tiennent le pouvoir ont démontré, à l'envi, leur intelligence politique, à tout le moins leur ruse politique. Avec leur expérience et les experts dont ils disposent, l'écriture d'une Constitution consacrant leur domination ne leur poserait aucun problème. Il faut bien alors chercher dans une autre direction que celles indiquées jusqu'à présent. Et la seule chose que nous pouvons noter avec certitude reste que chaque nouvelle Constitution a consacré et préparé — dans le même mouvement — la victoire de nouvelles options politiques fondamentales et celle des groupes sociaux qui les portent. De la Constitution de Boumediène à celle de Zeroual en passant par celle de Chadli, chaque changement a expulsé les références au caractère populaire du pouvoir et de l'Etat comme si, en nous éloignant de la guerre de Libération, on vidait, de l'Etat, son influence sur les options du pouvoir. Il y a de moins en moins de peuple dans ces constitutions et de plus en plus du « marchand » et du « libéral ». Cela voudrait peut-être dire, qu'en aucune de ces constitutions, un groupe social homogène n'a réussi à imposer sa domination et que le rapport de force entre les groupes sociaux en concurrence reste mouvant et instable. Plus j'y pense, plus je me dis que cette nouvelle Constitution, comme les précédentes, va consacrer une victoire d'un groupe ou d'une caste prêts à se débarrasser des alliances qui leur étaient nécessaires pour affronter les tempêtes passées mais qui commencent à lui peser pour faire passer tous ses choix. Oui, mais alors quels sont ce groupe ou cette caste, quelles sont leurs bases économiques, où se trouvent leurs intérêts fondamentaux et sont-ils compatibles, au minimum, avec les intérêts des autres couches sociales : industriels, producteurs nationaux, travailleurs, etc. ? Je n'arrive à trouver aucun début de réponse dans la controverse telle qu'elle s'est enclenchée.

M. B.

periscope2008@yahoo.fr

Le Soir d'Algérie - Vend. 11 - Sam. 12 janvier 2008 - Page 2

LA PUCE À L'OREILLE

La carte à puce Chiffa continue d'alimenter la polémique. Si certaines sources vont jusqu'à remettre en cause sa fiabilité en matière de sécurité, d'autres affirment que le fils d'un défunt homme d'affaires puissant a joué de ses connaissances pour orienter le choix du fournisseur. En effet, affirment les mêmes sources, « il n'y a qu'à voir de plus près à qui appartiennent les biens immobiliers loués par l'heureux élu pour remonter la filière ».

**Un docteur
pour «El Djazaïr»**

Selon des indiscretions, le groupe hôtelier de l'homme d'affaires syro-libanais, le Dr Osmane Aïdi, serait sur le point de décrocher le contrat de management de l'hôtel El Djazaïr.

A la tête de plusieurs entreprises, le Dr Aïdi a soumissionné pour l'offre formulée par la SGP Gestour pour la mise en location-gérance pour une durée de 30 ans renouvelable de l'ex-Saint-George, à travers sa chaîne hôtelière de luxe « Cham Palace ».

**Interrogations
aux transports**

Au ministère des Transports, on s'interroge sur le contenu des multiples lettres adressées par des travailleurs d'une entreprise spécialisée dans le transport urbain au président Bouteflika. Des sources au fait du dossier indiquent, à ce sujet que l'interpellation du premier magistrat du pays serait liée

au fait que les pouvoirs publics aient décidé de redéployer cette entreprise à l'est et à l'ouest du pays.

